

Charte « OBJECTIF CO₂ »

Une démarche gratuite et volontaire à destination des professionnels en vue de réduire les émissions de GES

Le domaine des transports routiers constitue, en France, le 2^e consommateur énergétique et le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES)⁽²⁾. Dans le cadre de sa stratégie bas carbone, la France vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. La voiture particulière contribue le plus au bilan énergétique et environnemental du secteur des transports, les transports routiers professionnels y contribuant à hauteur d'un quart.

Face à ce défi, les professionnels du transport routier et de la logistique se mobilisent au travers du programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE). Le dispositif « Objectif CO₂ », un des volets de ce programme, accompagne gratuitement les entreprises de transport routier dans leur engagement vers une démarche de réduction des émissions de polluants atmosphériques⁽²⁾ et de GES.

Une prise en charge de proximité en région

Le ministère de la Transition Écologique et Solidaire (représenté en région par la DREAL), l'ADEME, les organisations professionnelles (CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et le conseil régional s'associent pour promouvoir le dispositif « Objectif CO₂ ».

Les organisations professionnelles sensibilisent les entreprises de transport au programme. Des chargés de mission assurent gratuitement auprès des entreprises volontaires l'animation et l'accompagnement technique dans la démarche.

Des bénéfices concrets apportés par cet engagement

Réaliser des économies financières. Dans un secteur d'activités très concurrentiel avec des marges réduites, où le prix du carburant représente 25 % du coût de revient, la diminution de la consommation des véhicules est un avantage économique décisif.

Répondre aux attentes des clients. Les donneurs d'ordres sont de plus en plus attachés à travailler avec des entreprises vertueuses en matière environnementale. « Objectif CO₂ » valorise les actions des entreprises engagées et permet de se démarquer de la concurrence, voire de séduire de nouveaux clients.

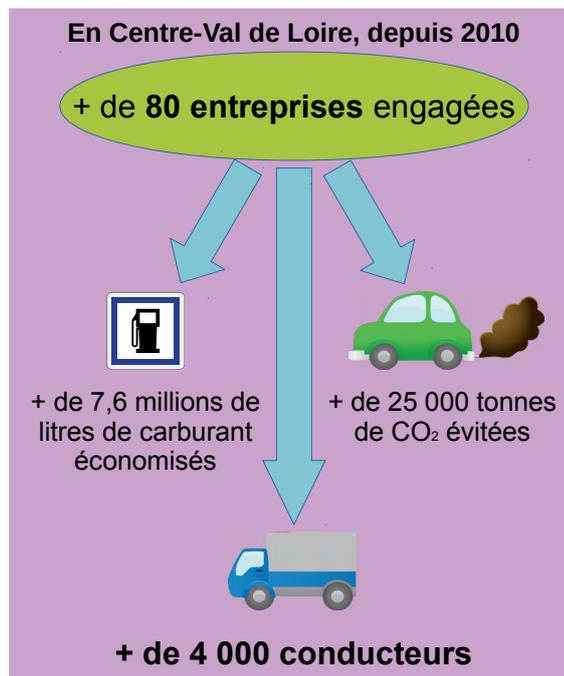
Renforcer la cohésion de l'entreprise. L'implication des conducteurs routiers et autres personnels de l'entreprise dans une démarche structurante et fédératrice constitue une source de motivation interne. « Objectif CO₂ » est un outil de management valorisant pour les salariés.

Valoriser l'image de la profession. L'engagement dans une démarche de réduction des émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur des transports routiers contribue à une image positive de la profession.

Un engagement libre, un accompagnement de proximité gratuit, des outils opérationnels

L'entreprise volontaire s'engage sur 3 ans pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle est accompagnée gratuitement par les chargés de mission pour renseigner l'outil web dédié (www.objectifco2.fr).

Elle établit un diagnostic de son activité, choisit un indicateur de performance et définit un plan d'actions sur quatre axes : **véhicule**, **carburant**, **conducteurs** et **organisation**. L'accompagnement par les chargés de mission s'étend jusqu'à la signature de la charte et, au-delà, pendant toute la durée de l'engagement.



Témoignages

Transports DARBIER :



« Sur la période précédente, nous avons d'ores et déjà approché les 3 % d'économie de CO₂ émis grâce notamment à une accélération de notre renouvellement de parc, un programme de formation à l'éco-conduite et une rationalisation de nos exploitations. »

TLM ACT Bourges :

« Réduire les émissions de gaz à effet de serre est devenu une priorité pour TLM transports. La société a choisi d'abandonner le tout-diesel en misant sur une autre énergie, le gaz naturel. [...] Notre objectif est de passer au gaz pour 100 % du parc dédié à la région parisienne, sous 2 ans [...] »



Un dispositif spécifique du programme EVE

Le secteur du transport et de la logistique se mobilise pour mettre en œuvre des solutions concrètes pour réduire les émissions de GES. Le programme EVE se donne pour ambition de **sensibiliser, former et accompagner** les acteurs professionnels du transport et de la logistique à l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale.

Il s'articule autour de trois dispositifs d'engagements volontaires pour couvrir l'ensemble des acteurs de la chaîne de transport :

- « **Objectif CO₂** » pour les transporteurs routiers de voyageurs et de marchandises ;
- **FRET21** à destination des chargeurs, donneurs d'ordre des transporteurs de fret ;
- **EVCOM** pour les commissionnaires de transport⁽²⁾, organisateurs de transport.



Le **dispositif « Objectif CO₂ »** conjugue deux démarches complémentaires :

- ✓ une démarche de **progrès** : la charte « Objectif CO₂ ». L'entreprise s'engage sur la mise en œuvre d'actions ;
- ✓ une démarche de **performance** : le label « Objectif CO₂ ». L'entreprise est reconnue comme d'un niveau de performance énergétique et environnementale élevé.

L'entreprise peut choisir de s'engager dans l'une ou l'autre de ces deux démarches, voire s'engager dans les deux en même temps.



Le label « Objectif CO₂ »

Le label « Objectif CO₂ » est une démarche complémentaire à la charte « Objectif CO₂ ». Le label permet aux entreprises de transport d'obtenir une **reconnaissance de leur niveau de performance** environnementale, qu'elles s'engagent *a minima* à maintenir et à améliorer en fonction de l'évolution d'un seuil de référence.

Estimation gratuite de l'affichage Gaz à Effet de Serre

L'article [L. 1431-3](#) du code des transports impose aux transporteurs routiers d'informer leurs clients des émissions de GES produits par la prestation de transport.

En intégrant la démarche « Objectif CO₂ », l'entreprise de transport routier bénéficie d'un **accompagnement gratuit de la part de son chargé de mission ECO CO₂ pour le calcul des émissions de GES.**

Plus d'informations sur le programme en région

Deux chargés de mission ECO CO₂ sont à votre écoute en région Centre-Val de Loire :

- Pour les départements 18, 36, 37 :
 - **Alain CHAPUT** :
 - alain.chaput@ecoco2.com
 - 06 48 47 14 44
- pour les départements 28, 41, 45 :
 - **Guillaume GALLICE** :
 - guillaume.gallice@ecoco2.com
 - 06 48 53 51 49

Rédigé par : Hélène DARVOY-PEROT,
Laurent MOREAU, DREAL / SMT

Mise en page : Fabien GUILLEMAUT,
DREAL / SMT

Octobre 2019

Pour en savoir plus : Le programme « Objectif CO₂ » sur les sites de la [DREAL Centre-Val de Loire](#) et de l'[Ademe](#).
Le site nationaux www.eve-transport-logistique.fr et www.objectifco2.fr.

Sources : DREAL Centre-Val de Loire / Service Mobilités, Transports / Département Transports Routiers et Véhicules
Les témoignages sont issus du dossier de presse de la séance de signatures du 24 janvier 2019.

Crédit photo : F. GUILLEMAUT / DREAL Centre-Val de Loire – crédits logos : partenaires du programme EVE / ECOCOO

